



CONSTRUCTIONS AUTORISEES : annexes, piscines....

Par **ELISABETH M30**, le **28/01/2010** à **11:44**

Bonjour,

J'expose mon problème :

art. 1 : "sont admis : les constructions à usage d'habitation ect..."

art. 2 : "sont interdits les constructions à usage autre que ceux visés à l'article 1 ect..."

Dans le règlement il n'est pas mentionné "annexe" (ou piscine d'ailleurs).

J'ai un permis de construire concernant une construction à usage d'habitation et son annexe. L'annexe prend l'usage de la construction principale donc devrait être autorisée.

Pouvez-vous me le confirmer ?

Merci de votre aide....